

REGION BRETAGNE

21_DAJCP_SA_02

CONSEIL REGIONAL

2 JUILLET 2021

DELIBERATION

Election du Président du Conseil régional de Bretagne

Le Conseil régional convoqué par son Président le 29 juin 2021, s'est réuni le 2 juillet 2021, au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Gérard DE MELLON doyen d'âge, Monsieur Benjamin FLOHIC étant secrétaire de séance ;

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Claire DESMARES-POIRRIER, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HENAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BÉCHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Agnès LE BRUN, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Aurélie MARTORELL, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC, Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L4133-1 ;

Le quorum requis ayant été constaté ;

Au vu des déclarations déposées par Mesdames Claire DESMARES-POIRRIER, et Isabelle LE CALLENNEC, ainsi que par Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD et Gilles PENNELLE auprès du Président de séance et diffusées aux membres de l'assemblée ;

Et après avoir délibéré ;

A PROCÉDE à l'élection de son Président ainsi qu'il suit :

Au premier tour de scrutin secret à la tribune, les résultats suivants ont été enregistrés :

Nombre d'inscrits : 83

83 enveloppes ont été comptabilisées dans l'urne, ainsi que 83 émargements.

Après dépouillement :

12 bulletins de vote au nom de Madame DESMARES-POIRRIER ont été comptabilisés ;

14 bulletins de vote au nom de Madame Isabelle LE CALLENNEC ont été comptabilisés ;

40 bulletins de vote au nom de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD ont été comptabilisés ;

8 bulletins de vote au nom de Monsieur Gilles PENNELLE ont été comptabilisés ;

9 bulletins blancs ont été comptabilisés ;

En l'absence de majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour.

Les candidatures de Madame DESMARES-POIRRIER et Monsieur Gilles PENNELLE sont retirées.

Au deuxième tour de scrutin secret à la tribune, les résultats suivants ont été enregistrés :

Nombre d'inscrits : 83

83 enveloppes ont été comptabilisées dans l'urne, ainsi que 83 émargements.

Après dépouillement :

17 bulletins de vote au nom de Madame Isabelle LE CALLENNEC ont été comptabilisés ;

40 bulletins de vote au nom de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD ont été comptabilisés ;

26 bulletins blancs ont été comptabilisés ;

En l'absence de majorité absolue, il est procédé à un troisième tour.

Au troisième tour de scrutin secret à la tribune, les résultats suivants ont été enregistrés :

Nombre d'inscrits : 83

83 enveloppes ont été comptabilisées dans l'urne, ainsi que 83 émargements.

Après dépouillement :

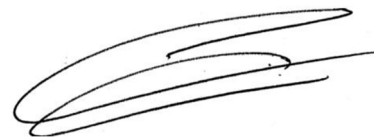
18 bulletins de vote au nom de Madame Isabelle LE CALLENNEC ont été comptabilisés ;

40 bulletins de vote au nom de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD ont été comptabilisés ;

25 bulletins blancs ont été comptabilisés ;

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD ayant obtenu la majorité relative, il est proclamé Président du Conseil régional de Bretagne.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD